



VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Vous fêtez cette année vos 18 ans et par la même occasion, vous avez atteint votre majorité. Cette étape de la vie fait de vous une personne adulte et responsable aux yeux de la loi et de la société.

Dans cette brochure, nous allons vous informer sur vos nouveaux droits et vos nouvelles obligations.

La majorité civile

Vous êtes seul (e) responsable de vos actes.

18 ans vous donne le droit de prendre des décisions, d'engager votre signature et d'en assumer les conséquences. La loi vous estime capable d'agir raisonnablement en fonction de votre âge.



<http://www.prevention.ch/ima30706.gif>

Votre signature vous engage légalement.



Appelez votre signature en connaissance de cause, lors d'un contrat ou d'une location d'appartement.

Faites attention à vos engagements car vos parents ne sont plus responsables de vos actes.

<http://www.rts.ch/2012/11/28/15/58/4467889.image?w=200&h=150>

Vous atteignez également la majorité matrimoniale.

Vous pouvez donc vous marier, cela signifie aussi subvenir au besoin du ménage .



<http://www.mescoloriages.com/coloriages/evenements/mariage/4/images/mariage21.gif>

C'est à vous maintenant de gérer vos ressources et de régler vos paiements.

Vous n'avez plus besoin du consentement de vos parents ou de votre répondant.

Soyez toutefois vigilant à l'égard des ventes par leasing et des propositions de crédit car ceux-ci pourront vite vous mener sur la voie du surendettement.

Vous êtes responsable de vos dettes et vous pouvez faire l'objet d'une procédure d'encaissement par voie de poursuites si celles-ci ne sont pas honorées.



Vous devez remplir votre déclaration d'impôt.

Même si vous ne disposez pas de revenu ou de fortune.

<http://p9.storage.canalblog.com/90/05/1116481/102224351.jpg>



Prenez le temps de consulter le site internet ci-dessous, celui-ci vous permettra d'aborder plus sereinement votre devoir fiscal.

<http://www.impots-easy.ch/fr/>

AVOIR 18 ANS, C'EST ...



**PROFITER DE LIBERTES
NOUVELLES**

MAIS C'EST AUSSI ...

http://p5.storage.canalblog.com/50/72/1093341/83844441_o.jpg

http://www.francevaleurs.org/rouler/resp_5.jpg

**ASSUMER LES
RESPONSABILITES QUI
EN DECOULENT.**



La majorité civique

La majorité civique est celle qui vous permet de voter et de vous présenter à une élection.

« Ne soyez pas timide ! Osez donner votre avis lors des votations. Vous pouvez même vous porter candidat aux élections pour le bien de la communauté »



<http://www.contrepoints.org/wp-content/uploads/2013/03/imgscan-contrepoints-2013589-votation-suisse-1024x629.jpg>

Afin qu'il y ait davantage de jeunes aux urnes! Des sites internet comme « Easyvote » ont été mis sur pied afin de vous guider dans la complexité des votations
N'hésitez pas à les consulter.

<https://www.easyvote.ch/fr/home/>

Le permis de conduire

18 ans, vous avez enfin atteint l'âge de conduire une voiture.

Une fois votre permis de conduire en poche, faites attention, celui-ci vous est délivré à l'essai. La période probatoire est de 3 ans.



http://images.vefblog.net/vefblog.net/m/i/misscalimero/photos_art/2014/09/Misscalimero141120197918_art.jpg

Office de la circulation et de la navigation

Rte de Tavel 10
1700 Fribourg

Tél: 026 484 55 55

OCN : <http://www.ocn.ch/>

http://www.ocn.ch/ocn/files/pdf79/2015-10-09_formationdeuxphases.pdf



<http://oxbowpassion.o.x.pic.centerblog.net/i110btw9.gif>

Si vous avez besoin d'aide ou d'information, n'hésitez pas à venir à l'administration communale. Le personnel présent se fera un plaisir de vous donner toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.



Administration communale de Montagny
Rue Centrale 56
1776 Montagny-la-Ville
026 662 46 46
office@montagny-fr.ch

Liens utiles

Service social de la Broye, Rue de la Rochette 1, 1470 Estavayer-le-Lac, 026 664 71 02
info@ssrbroye.ch

Plateforme d'informations, d'aides et d'échanges pour les 11-20 ans .
<http://www.ciao.ch/f/>

Sources : <http://www.prevention.ch/majoritea18ans.htm>